



14ème législature

Question N° : 103280	De M. Rudy Salles (Union des démocrates et indépendants - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >maladies rares	Analyse > prise en charge. cystite interstitielle.
Question publiée au JO le : 07/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de la cystite interstitielle. Cette maladie rare, très douloureuse et invalidante, ne bénéficie d'aucune reconnaissance effective et uniforme sur le territoire national. Aujourd'hui, différents traitements sont proposés mais aucun d'entre eux ne produit les résultats escomptés. En outre, les malades doivent faire face à la rareté des médecins experts de cette pathologie, ainsi qu'au manque de reconnaissance de leur expertise. Or la cystite interstitielle peut constituer un véritable handicap social, empêchant des personnes de sortir de chez elles. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre concernant la reconnaissance et la prise en charge de cette maladie.